

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2020

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 27 février 2020, s'est réuni le 21 mars 2020 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Etaient présents : Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, BOBET Alain, Mesdames POMMIER Marie-Claire, JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle

Absente excusée : VERNEAU Anne-Marie, donne pouvoir à Alain BOBET

Secrétaire de séance : PERRAUD Isabelle.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 6 janvier 2020.

I) **Acceptation du devis de mur de séparation et demande de subvention délib 2020-006 s/s préf le 06/03/20**

En vue de la vente du logement situé 15 Route de Courcelles, le géomètre a précisé qu'il était nécessaire de créer une séparation en dur du grenier entre les logements du 15 Route de Courcelles et du 2 Rue de l'Eglise. Un devis a été réalisé par la société PALLU pour un montant de 2 587,35 €HT, soit 3 104,82 €TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Article 1 – accepte le devis de la société PALLU pour un montant de 2 587,35 €HT, soit 3 104,82 €TTC.

Article 1 – autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

II) **Acceptation du devis pour bornage terrain et demande de subvention délib 2020-007 s/s préf le 06/03/20**

En vue de la vente du logement situé 15 Route de Courcelles, il convient de diviser la propriété cadastrée AB 28-29 appartenant à la commune de Bouilly-en-Gâtinais. Un devis a été réalisé par la société GEOMEXPERT pour un montant de 1 306,45 €HT, soit 1 567,74 €TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Article 1 – accepte le devis de la société GEOMEXPERT pour un montant de 1 306,45 €HT, soit 1 567,74€TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

III) **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif de la commune 2019 délib 2020-008 s/s préf le 06/03/20**

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2019, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Madame Fernande JAMET prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 199 367,47 €

Recettes : 222 660,91 €

Investissement :

Dépenses : 66 300,68 €

Recettes : 33 485,37 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 23 647,00 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Le compte administratif 2019 de la commune est approuvé à l'unanimité. Le Maire reprend la présidence.

IV) Affectation du résultat 2019 – Budget Commune

délib n°2020-009 s/s préf le 06/03/20

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -31 980,84 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 143 901,19 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : - 32 815,31 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 23 293,44 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 23 647 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 41 149,15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 41 149,15 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 126 045,48 €

V) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif -Assainissement 2019délib n°2020-010
s/s préf le 06/03/20

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après sa présentation du compte administratif de l'exercice 2019, le Maire se retire.

Le Doyen de l'assemblée, Madame Fernande JAMET prend la présidence pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le compte administratif présenté conforme au compte de gestion.

Le Conseil municipal vote le compte administratif à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 79 134,44 €

Recettes : 71 540,63 €

Investissement :

Dépenses : 50 196,42 €

Recettes : 57 307,78 €

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Le compte administratif 2019 Assainissement est approuvé à l'unanimité. Le Maire reprend la présidence.

VI) Affectation du résultat 2019 – Budget Assainissement

délib n°2020-011 s/s préf le 06/03/20

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 33 183,01 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 740,19 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : 7 111,36 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : - 7 593,81 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 4 853,62 €

VII) Vote du Budget Primitif de la commune 2020 délib n°2020-012 s/s préf le 06/03/20

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2020 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune qui s'équilibre comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------|---------------------|---------------------|
| En fonctionnement | 340 357,48 € | 340 357,48 € |
| En investissement | <u>134 438,38 €</u> | <u>134 438,38 €</u> |
| Total | 474 795,86 € | 474 795,86 € |

VIII) Vote du Budget Primitif de l'assainissement 2020 délib n°2020-013 s/s préf le 06/03/20

Le Maire expose les propositions du budget primitif 2020 de l'assainissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| En fonctionnement | 97 723,19 € | 97 723,19 € |
| En investissement | <u>97 602,15 €</u> | <u>97 602,15 €</u> |
| Total | 195 325,34 € | 195 325,34 € |

IX) Salaire agent recenseur délib n°2020-014 s/s préf le 06/03/20

Vu l'arrêté municipal du 31 octobre 2019 confiant le recensement à Madame PALLU Nathalie,

En compensation du coût des travaux de recensement de la population qui a eu lieu en janvier et février 2020, la commune de Bouilly-en-Gâtinais recevra une dotation de 623 €.

Le Conseil Municipal, DECIDE d'attribuer à Mme PALLU Nathalie, Agent recenseur communal, la somme de 1.000 € brut pour sa rétribution. Son salaire sera versé au mois de mars 2020.

X) Composition du bureau de vote – élections municipales

| | | | |
|----------------------|------------------|------------------|----------------------|
| 8h00 – 10h30 | Christian PALLU | Michel THIEBAULT | Pascal BOUARD |
| 10h30 – 13h00 | Thierry PALLU | Fernande JAMET | Stéphane JOLIVET |
| 13h00 – 15h30 | Philippe VERNEAU | Jérôme BARILLET | Marie-Claire POMMIER |
| 15h30 – 18h00 | Isabelle PERRAUD | Alain BOBET | Robert GRELET |

XI) Questions diverses

- Une réunion d'information publique organisée par le Conseil départemental concernant l'avancement des travaux pour le Haut Débit aura lieu :
 - **Le jeudi 19 mars 2020 à 19h00 – salle polyvalente**
- Courrier de M. Gilles LUCHARD. Il souhaite installer un miroir routier en face de chez lui. Après renseignements pris, la commune va transmettre sa demande au Conseil départemental qui l'informerá de la démarche à suivre.